

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

- Code de la construction et de l'habitation.
- Code de la Santé Publique dont Annexe 13.9 modifié par le décret n°2011-629 du 3 juin 2011.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage (version consolidée au 4 juillet 2013).

N° Dossier : AMIANTE-7242 2020 03 DE TERSSAC

Date de la commande : 16/03/2020

Date de visite : 16/03/2020

Date d'émission du rapport : 25/03/2020

1. IMMEUBLE BÂTI VISITÉ

Nom de l'immeuble : **Habitation (maison individuelle)**
Descriptif sommaire : **maison R+1**
Année de construction : **Non communiquée**
Adresse : **Ferme du Château**
09200 MONTJOIE EN COUSERANS

Références cadastrales :

Section : **non communiquées**
Parcelle : **non communiquées**
Lot : **Non communiqué(e)**

Statut de l'immeuble :

Partie privative d'immeuble collectif d'habitation (CSP art. R1334-16) : en copropriété ou pas.

Immeuble d'habitation ne comportant qu'un seul logement (CSP art. R1334-15) : maison individuelle.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits (Liste A et Liste B) contenant de l'amiante.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant .

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés pour lesquels il y'a lieu de réaliser des investigations complémentaires :

- Tous les caissons creux de la maison (conduit, cheminée, chaudière, cloisons, contre cloisons, vide entre plancher et plénum) / Le propriétaire de l'ouvrage n'a pas souhaité procéder à un sondage destructif pour accéder à ces éléments.

3. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP CERTIFICATION 7 bis rue de Champagne, 25300 HOUTAUD.

Je soussigné, Prénom : Laurent Nom : CAMBUS

déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCP CERTIFICATION pour le domaine : « Amiante »

Certification N° : LCP-0107 valide jusqu'au : 06/03/2023

Cette information est vérifiable auprès de :

LCP CERTIFICATION 7 bis rue de Champagne, 25300 HOUTAUD - Tél. 0805380666 - Site internet : « www.lcp.expert »

Nom, prénom M. CAMBUS Laurent

Raison sociale ou nom de l'entreprise : AC DIAG **Siret :** 50285650300029

Adresse : Petit chemin de Pujole 09200 SAINT GIRONS

Désignation de la compagnie d'assurance :	AXA CENAC LACHEVRE	Coordonnées :	7 quai du Gravier 09200 SAINT GIRONS	Pièces jointe :	Copie des attestations d'assurance et de compétences en annexe
N° de police :	10227660904	Date de validité de la police :	01/04/2020		
Certification de compétence délivré par :	LCP CERTIFICATION	Obtenu le :	07/03/2018	A consulter sur :	www.lcp.expert

SOMMAIRE

1. IMMEUBLE BÂTI VISITÉ
2. CONCLUSIONS
3. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC
4. DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE/DONNEUR D'ORDRE/ACCOMPAGNATEUR
5. LE(S) SIGNATAIRE(S)
6. LA MISSION DE REPÉRAGE
7. LE PROGRAMME DE REPÉRAGE DE LA MISSION RÉGLEMENTAIRE
8. LE PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE EFFECTIF
 - 8.1. LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX VISITÉS
 - 8.2. LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS
9. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE
10. LABORATOIRE D'ANALYSE
11. MESURES IMMINENTES
12. DEVOIRS DE CONSEILS

ANNEXES :

PLANS DE SITUATION

CADASTRE

CROQUIS DE REPÉRAGE

PHOTOS

FICHE(S) D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRÉLÈVEMENTS

GRILLE(S) D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MPCA

ACCUSE DE RECEPTION

ATTESTATIONS D'ASSURANCE ET DE COMPÉTENCE

4. DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE/DONNEUR D'ORDRE/ACCOMPAGNATEUR

Propriétaire :

Nom-Prénom : M. DE TERSSAC Gilbert

Adresse : 12 rue Saint Vincent de Paul – 31500 TOULOUSE

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom-Prénom : M. DE TERSSAC Gilbert

Adresse : 12 rue Saint Vincent de Paul – 31500 TOULOUSE

Personne présente lors de la visite :

Nom-Prénom : M. DE TERSSAC

5. LE(S) SIGNATAIRE(S)

PERSONNE(S) SIGNATAIRE(S) AUTORISANT LA DIFFUSION DU RAPPORT

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
M. CMBUS	Laurent	Responsable de l'entreprise	

6. LA MISSION DE REPÉRAGE

L'objet de la mission :

Repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante.

Le cadre de la mission :

L'intitulé de la mission :

«RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI».

Le cadre réglementaire de la mission :

Art. R. 1334-15 du décret n°2011-629 du 3 juin 2011.

Dans le cadre de la vente, les propriétaires d'immeubles d'habitation font réaliser un repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante

L'objectif de la mission :

Art. R. 1334-20.-I et Art. R. 1334-21.-I

1°) Rechercher la présence des matériaux et produits des liste A et B accessibles sans travaux destructifs.

2°) Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

3°) Évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur risque de dégradation lié à leur environnement.

Éléments d'information :

(source : A N N E X E I I I « ÉLÉMENTS D'INFORMATION À FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT CONSTITUANT L'ÉTAT MENTIONNÉ AUX 1° ET 2° A DE L'ARTICLE R. 1334-29-7 » de l'arrêté du 12 décembre 2012)

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble.

L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

7. LE PROGRAMME DE REPÉRAGE DE LA MISSION RÉGLEMENTAIRE

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

- Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

- Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiant-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiant-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiant-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

8. LE PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE EFFECTIF

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

8.1 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX VISITÉS

Partie d'immeuble non bâti et bâti examinés	Partie d'ouvrages examinés	Éléments d'ouvrage examinés
Maison :		
Sous-Sol :		
Pièce 3	Plancher haut	plancher haut(F) isolant
	Plancher bas	plancher bas dalle béton(E)
	Murs	murs plâtre(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture
Pièce 2	Plancher haut	plancher haut(F) isolant
	Plancher bas	plancher bas terre(E)
	Murs	murs enduit(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) bois peinture fenêtre volet extérieur(C) bois peinture fenêtre volet intérieur(C) bois peinture fenêtre grille de protection(C) métal peinture fenêtre grille de protection(C) métal peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) bois peinture fenêtre volet extérieur(C) bois peinture fenêtre volet intérieur(C) bois peinture
Pièce 1	Plancher haut	plancher haut(F) isolant
	Plancher bas	plancher bas terre(E)
	Murs	murs enduit(ABCD) portail portail battant(A) bois peinture porte ouvrant + cadre extérieur(D) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(D) bois peinture
Sous sol 1	Plancher haut	plancher haut(F) hourdis béton
	Plancher bas	plancher bas dalle béton(E)
	Murs	murs pierre(ABCD) fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) pvc
Escalier vers sous sol	Murs	escalier escalier () bois

		porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture
RDC :		
Entrée	Plancher haut	plancher haut(F) enduit
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois vernis porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois vernis porte volet extérieur(A) bois peinture porte volet intérieur(A) bois peinture
WC	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs plâtre(ABCD) peinture plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture
Séjour cuisine	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) faïence plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois vernis porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois vernis fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) pvc fenêtre volet roulant extérieur(C) pvc fenêtre volet roulant intérieur(C) pvc fenêtre ouvrant + cadre extérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(D) pvc fenêtre volet roulant extérieur(D) bois peinture fenêtre volet roulant intérieur(D) bois peinture
Salon	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) fenêtre ouvrant + cadre extérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(D) pvc fenêtre volet roulant extérieur(D) pvc fenêtre volet roulant intérieur(D) pvc
Chambre n°3	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) murs plâtre(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) pvc fenêtre volet roulant extérieur(C) pvc fenêtre volet roulant intérieur(C) pvc
Chambre n°2	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) pvc fenêtre volet roulant extérieur(C) pvc fenêtre volet roulant intérieur(C) pvc
Dégagement n°1	Plancher haut	plancher haut(F) enduit
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture
Chambre n°1	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage

	Murs	murs enduit(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(C) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) pvc fenêtre volet roulant extérieur(C) pvc fenêtre volet roulant intérieur(C) pvc
Salle d'eau	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs(ABCD) faïence porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture
Bureau	Plancher haut	plancher haut(F) plâtre
	Plancher bas	plancher bas(E) carrelage
	Murs	murs enduit(ABCD) plinthe carrelage(ABCD) porte ouvrant + cadre extérieur(A) bois peinture porte ouvrant + cadre intérieur(A) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre intérieur(C) pvc fenêtre volet extérieur(C) bois peinture fenêtre volet intérieur(C) bois peinture fenêtre cadre extérieur(C) bois peinture
1er Etage :		
Combles	Plancher haut	plancher haut charpente bois(F) tuile
	Plancher bas	plancher bas bois(E) béton
	Murs	murs enduit(ABCD) murs Pierre(ABCD) fenêtre ouvrant + cadre extérieur(A) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(A) pvc fenêtre ouvrant + cadre extérieur(A) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(A) pvc fenêtre volet extérieur(A) bois peinture fenêtre volet intérieur(A) bois peinture fenêtre volet extérieur(A) bois peinture fenêtre volet intérieur(A) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(B) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre intérieur(B) bois peinture fenêtre volet extérieur(B) bois peinture fenêtre volet intérieur(B) bois peinture fenêtre ouvrant + cadre extérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre extérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre extérieur(D) pvc fenêtre ouvrant + cadre intérieur(D) pvc fenêtre grille de protection(D) métal peinture fenêtre grille de protection(D) métal peinture

8.2 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS

A la question « Y-a-t-il d'autres lots, pièces, locaux autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu que non.

Locaux ou parties de locaux non visités, composants ou parties de composants non inspectés	Justifications et investigations complémentaires à réaliser
Tous les caissons creux de la maison (conduit, cheminée, chaudière, cloisons, contre cloisons, vide entre plancher et plénum)	Le propriétaire de l'ouvrage n'a pas souhaité procéder à un sondage destructif pour accéder à ces éléments.

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES

Nous vous rappelons que sur ces zones, les obligations réglementaires prévues aux [articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique](#) de ce dernier ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 décembre 2012.

9. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Documents transmis par le propriétaire/DO :

- **Rapports de repérage antécédent :**

Le propriétaire/ou do a déjà fait réaliser un rapport de repérage amiante.
en date du

Le propriétaire/ou do n'a jamais fait réaliser de rapport de repérage amiante.

- Dossier Amiante – Parties Privatives DAPP préexistant :

Le propriétaire/ou do a déjà fait réaliser un DAPP.

Dont la dernière mise à jour est en date du :

Le propriétaire/ou do n'a jamais fait réaliser de DAPP.

Autorisation d' « investigation approfondie » destructive :

Contre-cloisons

Cloisons

Combles

Autre(s) partie(s) d'ouvrage(s) :

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur : Néant.

Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

10 LABORATOIRE D'ANALYSE

Laboratoire : MyEasyLab

Coordonnées : Parc Héliopolis-Bâtiment B3
1103 avenue Jacques cartier
CS 40392 - 44800 SAINT HERBLAIN

Agrément n° IPAC L0705 / PCA AB1609

11. MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

**Ouvrages, locaux, zones,
éléments, appareils... concernés
par la mesure**

Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :

Sans objet

12. DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

**Ouvrages, locaux, zones,
éléments, appareils... concernés**

Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :

Néant

DATE ET SIGNATURE

Visite effectuée le 16/03/2020
Fait à SAINT GIRONS le 25/03/2020
Nom : M. CMBUS Prénom : Laurent

SIGNATURE ET CACHET DU TECHNICIEN

Nota 1 (article L271-6 du CCH)

Le diagnostiqueur immobilier déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir son rapport de mission.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

PLAN DE SITUATION

Néant

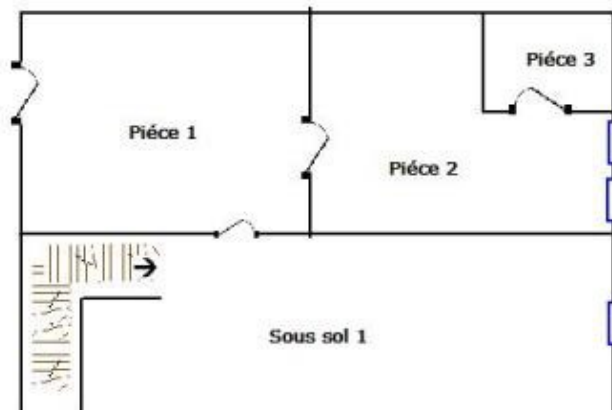
CADASTRE

Néant

CROQUIS DE REPERAGE

R-1

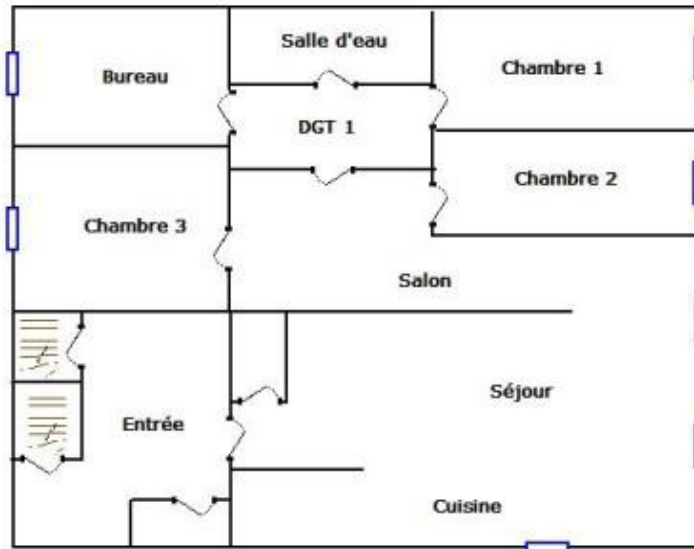
MAISON



Titre : Planche de repérage usuel n° 1/1
Auteur : Laurent CMBUS
Type : Vue en plan
Dossier n° 7242 2020 03 DE TERSSAC_Maison
Adresse : Ferme du Château 09200 MONTJOIE

RDC

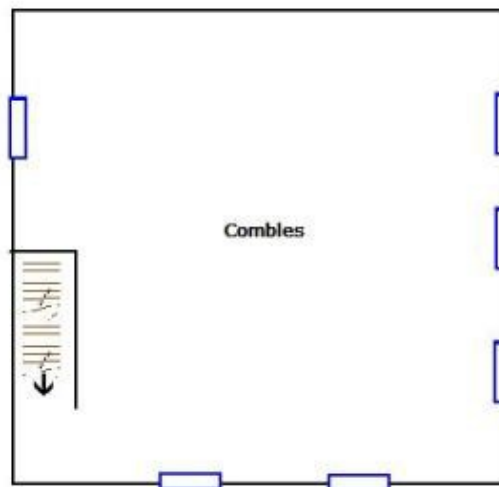
MAISON



Titre : Planche de repérage usuel n° 1/1
Auteur : Laurent CAMBUS
Type : Vue en plan
Dossier n° 7242 2020 03 DE TERSSAC_Maison
Adresse : Ferme du Château 09200 MONTJOIE

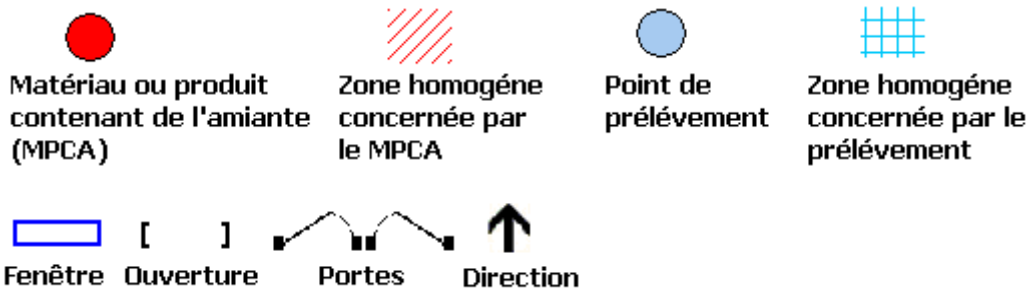
R+1

MAISON



Titre : Planche de repérage usuel n° 1/1
Auteur : Laurent CAMBUS
Type : Vue en plan
Dossier n° 7242 2020 03 DE TERSSAC_Maison
Adresse : Ferme du Château 09200 MONTJOIE

Légende



PHOTOS

Néant

FICHE(S) D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRÉLÈVEMENTS

Néant

GRILLE(S) D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MPCA

Néant

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné,
Prénom, Nom : DE TERSSAC Gilbert
Propriétaire ou exploitant

Déclare accuser réception du document suivant :
RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN
IMMEUBLE BATI

Mission : 7242 2020 03 DE TERSSAC
N° Dossier : AMIANTE-7242 2020 03 DE TERSSAC
En date du : 25/03/2020

Dont l'auteur est l'opérateur de repérage suivant :
Nom, prénom : M. CAMBUS Laurent

Portant sur l'immeuble bâti ou la partie privative suivante :
Type : Habitation (maison individuelle)
Adresse : Ferme du Château 09200 MONTJOIE EN COUSERANS

Lieu : SAINT GIRONS
Date : 25/03/2020
Signature



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°0107

Monsieur CAMBUS Laurent

Amiante sans mention*	Amiante Date d'effet : 07/03/2018 :- Date d'expiration : 06/03/2023
Amiante avec mention**	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 07/03/2018 :- Date d'expiration : 06/03/2023
DPE individuel	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 27/01/2018 :- Date d'expiration : 26/01/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 18/12/2018 :- Date d'expiration : 17/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 09/11/2017 :- Date d'expiration : 08/11/2022
Plomb sans mention	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 07/03/2018 :- Date d'expiration : 06/03/2023
Termites métropole	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 27/01/2018 :- Date d'expiration : 26/01/2023

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 18/12/2018, à Serre les Sapins par DEWASMES Christie Présidente.

*Mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention
*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels.
*Mission de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue de travaux de retrait ou de confinement.
Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risques d'exposition au plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 9 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

LCP certification

Siège : 25, rue Champenâtre 25000 SERRE LES SAPINS Administratif : 7 b, rue de Champagne 25300 HOUTAUD
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr Tel : 0805 380 666
SIRET : 80914919800016 RCS Besançon Code APE : 8559A
Doc : Annexe 087 LE CERTIFICAT V008 du 19 12 2017



Accréditation N° 4-0590
Portées disponibles sur
www.cofrac.fr

IQ-951104